TECHNICIEN TERRITORIAL SPECIALITE « PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE, RESTAURATION » CONCOURS EXTERNE, INTERNE et 3ème CONCOURS SESSION 2016

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

I. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Concours externe	Concours interne	Troisième Concours	TOTAL
Nombre postes ouverts	20	25	5	50
Nombre de candidats inscrits	229	421	29	679
Nombre de candidats admis à concourir	224	413	19	656
Nombre candidats présents épreuve admissibilité	128	289	11	428
Note la plus haute épreuve admissibilité	15.50	18	12.75	
Note la plus basse épreuve admissibilité	5	2	6	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5, épreuve admissibilité	0	14	0	14
Moyenne sur l'épreuve écrite	10.58	10.11	10.14	
Seuil d'admissibilité (moyenne)	11.63	13.75	11.88	
Nombre de candidats admissibles	35	51	6	92
Nombre candidats présents épreuve admission	35	51	6	92
Note la plus haute épreuve admission	18	18.5	15	
Note la plus basse épreuve admission	6.5	5	12	
Moyenne sur l'épreuve admission	12.84	12.34	13.50	
Seuil d'admission (moyenne générale)	26 pts	27,88pts	26,50 pts	
Nombre de candidats admis (après transfert des postes)	20	27	3	
% candidats admis (par rapport candidats inscrits)	8,73	6,41	10,35	

II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS

		Admis à	Présents à l'épreuve		Présents à l'épreuve	
Départements	Inscrits	concourir	d'admissibilité	Admissibles	d'admission	Admis
03	4	4	0			
06	3	2	0			
09	6	4	3	2	2	2
10	1	1	1			
11	5	5	1	1	1	1
12	3	2	1			
13	5	5	0			
15	2	2	2			
16	21	21	14	3	3	2

17	29	28	21	6	6	2
18	3	3	1	1	1	
19	21	21	16	2	2	
21	1	1	0			
22	1	1	0			
23	9	9	8	3	3	2
24	67	65	58	13	13	6
27	1	1	1			
30	1	1	1	1	1	1
31	81	78	48	9	9	3 2 9
32	24	23	16	3	3	2
33	99	93	57	13	13	9
34	3	3	1			
37	1	1	1	1	1	1
40	22	21	11	4	4	3
41	1	1	0			
42	1	1	0			
44	1	1	0			
46	17	17	13	2	2	1
47	18	17	12	2	2	1
56	1	1	0			
58	4	4	0			
59	1	1	0			
60	1	1	0			
62	1	1	0			
63	5	5	4	1	1	1
64	26	25	14	4	4	3 3
65	21	21	13	3	3	3
66	4	4	2			
69	6	6	0			
73	1	1	1	1	1	
79	28	28	20	5	5	2
81	13	13	5			
82	13	12	7	2	2	
83	3	3	0			
85	3	3	1			
86	32	31	26	4	4	2
87	63	59	49	6	6	3
89	1	1	1			
92	1	1	0			

Remarques générales :

. 22 candidats inscrits initialement n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes : non-respect du délai de dépôt du dossier d'inscription, annulation d'inscription avant la parution de l'arrêté de leur propre chef, ancienneté requise insuffisante pour le concours interne, statut de fonctionnaire cumulé avec le statut d'élu ou de responsable d'association pour certains candidats au 3^{ème} concours, expérience dans le privé sans rapport avec les missions d'un Technicien pour le 3^{ème} concours ;

- . Taux d'absentéisme sur cette opération : 43 % sur le concours externe, 30 % sur le concours interne et 42 % sur le $3^{\text{ème}}$ concours, soit un total général de 34.45 % sur les trois concours ;
- . Résultats moyens sur les épreuves d'admissibilité : peu de notes éliminatoires (uniquement en interne) ;
- . Une grande majorité de candidats est originaire de la Dordogne et des départements aquitains limitrophes (Gironde et Lot-et-Garonne). La majorité des candidats des départements éloignés qui s'étaient inscrits, ne se sont pas présentés à l'épreuve d'admissibilité.

III. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées, pour les concours externe, interne et 3^{ème} concours, au Parc des Expositions à Marsac-sur-l'Isle, le 14 avril dernier.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Dordogne à Marsacsur-l'Isle, les 20 au 21 juin 2016. Le jury d'admission s'est déroulé le 28 juin 2016.

A. <u>Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites)</u>: présentation des épreuves et analyse des résultats

Les sujets ont été élaborés par la cellule nationale, CIG Petite Couronne ;

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour chaque épreuve. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant (coef 1).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction.

En raison du nombre très important de copies, la correction a été confiée à 14 correcteurs, répartis en 7 binômes.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

1. Concours Externe

Ce sujet consistait en des réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Les correcteurs soulignent des réponses trop peu développées, un manque de précision et d'approfondissement.

2. Concours Interne

Ce sujet consistait en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Les correcteurs soulignent un bon niveau général mais avec de gros soucis de grammaire et d'orthographe (syntaxe limitée).

3. 3^{ème} concours

Ce sujet consistait en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Les correcteurs soulignent un niveau général assez moyen avec de gros soucis de grammaire et d'orthographe (syntaxe limitée).

B. <u>Les épreuves d'admission (épreuves orales)</u>: présentation des épreuves et analyse des résultats

En raison d'un volume important de candidats (92 convoqués), des sous-jurys ont dû être composés.

Les concours externe, interne et le troisième concours comprenaient chacun une seule épreuve d'admission (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé - coef 1).

1. Concours Externe

Elle consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser ses compétences acquises au cours de sa formation ;
- ses aptitudes à l'encadrement et à la coordination ;
- ses aptitudes à exercer les missions du cadre d'emplois des techniciens et sa motivation ;
- ses connaissances de l'environnement territorial et professionnel dans lequel il sera amené à exercer cette profession;
- Ses connaissances en Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration.

Ils soulignent un niveau général correct avec quelques candidats très bons, quelques candidats non préparés. Les candidats étaient dans l'ensemble motivés et préparés. La plupart des candidats sont en contrat sur des collectivités.

2. Concours Interne

Elle consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser son expérience et ses compétences acquises au long du parcours professionnel;
- ses aptitudes à l'encadrement et à la coordination ;
- ses aptitudes à exercer les missions du cadre d'emplois des techniciens et sa motivation;
- ses connaissances de l'environnement territorial et professionnel dans lequel il sera amené à exercer cette profession;
- Ses connaissances en Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration.

Ils soulignent des candidats avec un niveau hétéroclite. Pour certains, de bonnes connaissances dans leur domaine d'intervention mais avec des limites lorsque sont abordées d'autres thématiques.

Parfois des difficultés à se projeter dans les fonctions de technicien, à entrer dans l'exercice de l'échange avec les examinateurs.

3. 3^{ème} Concours

Elle consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement.

- ses capacités à valoriser ses compétences acquises au cours de sa formation (notamment celles en lien avec les activités ayant entrainé l'admission à concourir);

- ses aptitudes à l'encadrement et à la coordination :
- ses aptitudes à exercer les missions du cadre d'emplois des techniciens et sa motivation ;
- ses capacités d'intégration dans l'environnement professionnel;
- ses connaissances de l'environnement territorial et professionnel dans lequel il sera amené à exercer cette profession ;
- Ses connaissances en Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration.

Ils soulignent des candidats d'un niveau homogène, tout à fait correct.

Toutes voies confondues, le jury remarque que les candidats ont parfois une connaissance limitée de l'environnement territorial. Ils sont trop souvent centrés sur leur cœur de métier et n'ont pas toujours su répondre à des questions relevant de leur spécialité mais dépassant leur cadre professionnel. Ils ont parfois eu des difficultés à se projeter dans les fonctions de technicien.

A noter également une gestion du stress parfois difficile pour certains candidats.

Le présent compte rendu et les listes d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir la liste d'aptitude au grade de Technicien Territorial.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,
Le 28 juin 2016.

			as a rece
/			
ž Ž			